Informations de base	
2005/2238(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE: adapter les procédures internes aux exigences liées aux cas de simplification de la législation communautaire **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	